

Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME

21 Décembre 2021 – 19h00

Compte-rendu de séance

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-UN DECEMBRE à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEK, Maire, suite à la convocation en date du 16/12/2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
<u>Etaients présents</u> : MM. IVANEK Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, JEUNE Anthony, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie--		Présents :	12
<u>Absents excusés</u> : LEMAIRE Françoise ; DUCLERMORTIER David ; JEUNE Anthony ; LOCQUET Julie ; PANIEN Baptiste ; GOSSELET Nathalie ; DRAUX Stéphane --//--		Absents :	7
<u>Absents</u> : // -			
<u>Procurations</u> : LEMAIRE Françoise à IVANEK Bruno ; DUCLERMORTIER à CHEMSI Ludivine ; JEUNE Anthony à COURTOIS Sylvie ; LOCQUET Julie à POTDEVIN Michèle ; PANIEN Baptiste à BEAUVOIS Philippe ; GOSSELET Nathalie à CHEMSI Ludivine ; DRAUX Stéphane à BAHEUX Claudine// -		Procurations :	7
Mr LOCQUET Pierre-Marie assure le secrétariat.		Votants :	19

• **Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2021**

Observations : Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions sur délégation CM – Rapport du Maire
2. Cession de terrains – Lotissement et résidence seniors

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2021-06 du 20/12/2021 – Marchés de Travaux – Eglise – Restauration du clocher – 4 lots

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-02 en date du 17 février 2021, approuvant les travaux et le plan de financement ;
- Considérant que les crédits inscrits à ce titre au budget primitif 2021 – article 2313 – sont suffisants ;
- Considérant qu'après publicité légale, 5 candidats ont fait parvenir une proposition pour un des quatre lots relatifs à la consultation « Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin » ;
- Considérant que ces 5 offres ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement par lot, établi par le maître d'œuvre François BISMAN, Architecte du Patrimoine, afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères retenus pour cette consultation, à savoir : 1) Valeur technique : 40% - 2) Prix global : 40% - 3) Le délai : 20 % ;
- Vu les projets de marché (MAPA) établis à cet effet pour chacun des quatre lots ;

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin, aux entreprises ayant remis, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au tableau ci-dessous :

Lot n°	Libellé du Lot	Nb Offres	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
1	Echafaudages	1	REATUB – 62218 – LOISON-SOUS-LENS	76 180,19 €	91 416,23 €
2	Maçonnerie	1	MCCM – 59300 – AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	148 831,50 €	178 597,80 €
3	Couverture	2	J. LEROY – 59160 – LILLE	44 510,75 €	53 412,90 €
4	Menuiseries métalliques	1	P. BROUARD – 59790 – RONCHIN	38 805,60 €	46 566,72 €
Montants totaux des 4 lots :				308 328,04 €	369 993,65 €

- DECIDE de signer les marchés à intervenir, ainsi que tout document y afférant.
- DECIDE d'imputer ces dépenses à l'article 2313 du Budget Communal.

2. Cession de terrains – Lotissement et résidence seniors

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 7 avril 2021 le Conseil Municipal a approuvé la vente de terrains appartenant au domaine privé de la Commune de Fontaine Notre Dame, situé au lieudit « Le Riot d'Hébert » et « Au Chemin du Bois », à prendre dans les parcelles ZV 34, ZV 130 et AA 267 en vue de la création d'un lotissement et d'une résidence seniors.

Il rappelle que le prix de vente du terrain, pour le lotissement a été arrêté à 13 € le mètre carré et pour la résidence seniors à 15 € du mètre carré.

Il indique que le projet de division réalisé par le Cabinet CARON BRIFFAUT de CAMBRAI s'établit de la façon suivante :

- Lotissement : parcelles ZV34p, ZV 130, AA 267p et une partie du chemin du bois pour **37 498 m²**
- Ilôt A (résidence séniors) : parcelle AA 267p pour **3 112 m²**.

Il précise que M. Pascal GILLARD, Gérant de la Société 2PG, située à Cambrai, 13 rue des Jardins Saint Ladre fera l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus.

Il demande au conseil de se prononcer sur la vente qui devra être régularisée par acte notarié par devant Maître Philippe-Marie GORLIER, Notaire à GOUZEAUCOURT, les frais d'acte et de division parcellaire restant à la charge de l'acquéreur, et de l'autoriser à signer tout acte ou document nécessaire à cette transaction.

<u>Réf.Cad.</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Superficie (m²)</u>		<u>Prix</u>
ZV 34p, ZV 130, AA 267p partie chemin du bois	Cession par la Commune à la Société 2PG	37 498 m ²	Lotissement	487.474 €
AA 267p	Cession par la Commune à la Société 2PG	3 112 m ²	Résidence séniors	46.680 €

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2021-36	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

La présente délibération (DCM 2021-36) peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (Affichage), devant le Tribunal Administratif de Lille.

Le Maire,

Bruno IVANEC

